

## DOSSIER D'INSCRIPTION EN BTS

*Tout dossier incomplet sera refusé*

### ↳ Documents à remplir :

- 1 fiche d'inscription
- 1 fiche « Intendance »
- 1 fiche médicale (infirmierie)
- 1 autorisation de droit à l'image

### ↳ Pièces à fournir :

#### **☒ Pour les NOUVEAUX élèves arrivant dans l'établissement :**

- Justificatif du baccalauréat (copie du diplôme ou du relevé de notes) pour les candidats ayant déjà obtenu le baccalauréat.  
**Pour ceux qui se présentent au baccalauréat cette année, une photocopie du relevé de notes, de la session de juin 2017, devra être envoyée au lycée dès que possible pour confirmer l'inscription définitive.**
- Photocopie du livret de famille (pages parents et enfants).
- Certificat de radiation établi informatiquement par l'établissement fréquenté précédemment.
- Chèque de 4 € pour la carte d'accès au self-service pour les demi-pensionnaires, libellé à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Ambroise Brugière.
- Justificatif de bourses si étudiant boursier.

#### **☒ Pour TOUS les élèves :**

- 3 timbres au tarif en vigueur pour une lettre de 20 grammes.



**Une photographie numérique de chaque élève sera prise en début d'année pour être intégrée dans le logiciel de la vie scolaire. Si vous n'acceptez pas, vous devrez fournir 3 photos d'identité.**

### **DATES DE RENTREE :**

Consulter le site internet du lycée :

<http://lycee-ambroise-brugiere.fr>



## FICHE INTENDANCE

**NOM** : ..... **Prénom** : .....

**Classe** : .....

**RESPONSABLE LEGAL** (Nom, Prénom) : .....

**Adresse** : .....

**Régime (1)** :            **Externe**  
                                 **Demi-pensionnaire**

(1) Rayer la mention inutile

**CADRE A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LES FAMILLES AYANT AU MOINS 3 ENFANTS SCOLARISES DANS  
UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE PUBLIC (COLLEGE ET LYCEE)  
A LA PROCHAINE RENTREE.**

NOM – PRENOM	ETABLISSEMENT ADRESSE	REGIME (DP – INT)	CLASSE

Date .....

Signature du responsable légal



# FICHE D'URGENCE 2017/18

à l'intention des parents et/ou du représentant légal (fiche non confidentielle)

## IDENTITE DE L'ELEVE / DE L'ETUDIANT

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

Né(e) le : ..... / ..... / ..... à ..... (département n° : .....)

Sexe :  féminin  masculin

Nom et adresse des parents ou du représentant légal : .....

Nom et adresse du centre de sécurité sociale : .....

Numéro d'assuré social : .....

Nom, adresse et n° de contrat de l'assurance scolaire : .....

Classe : ..... Régime de l'élève :  interne  demi-pensionnaire  externe

Etablissement fréquenté l'année précédente : ..... en classe de : .....

Photo  
d'identité  
à coller

## PERSONNES A PREVENIR

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

### En 1<sup>ère</sup> intention, le représentant légal :

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

Lien de parenté :  père  mère  autre : .....

☎ domicile : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... ☎ portable : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

☎ travail : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... profession : .....

### En 2<sup>ème</sup> intention :

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

Lien de parenté :  père  mère  autre : .....

☎ domicile : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... ☎ portable : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

☎ travail : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... profession : .....

### Une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

Lien de parenté : .....

☎ domicile : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... ☎ portable : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

☎ travail : ..... / ..... / ..... / ..... / ..... profession : .....

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

☞ Dates des derniers rappels du **vaccin antitétanique** (DTPolio®, Revaxis®, Infanrix®, Pentavac®...):

à 6 ans : ..... / ..... / .....  entre 11 ans et 13 ans : ..... / ..... / .....

Dates des deux injections du vaccin contre la **rougeole, les oreillons et la rubéole** (ROR vax®, Priorix®...):

à 12 mois : ..... / ..... / .....  entre 16 mois et 18 mois : ..... / ..... / .....

ou joindre une copie du carnet de santé

☞ **Observations particulières** que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement :

**ALLERGIE(s)** : .....

**TRAITEMENT** en cours : .....

**PRECAUTION(s)** particulière(s) à prendre : .....

☞ Nom, adresse et n° de téléphone du **Médecin Traitant** : .....

☎ : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

### IMPORTANT

Si votre enfant est atteint d'une maladie susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie au sein de l'établissement (maladie chronique, traitement régulier, handicap ou traitement en cas d'urgence), merci de transmettre sous pli cacheté un courrier confidentiel au Médecin de Santé Scolaire.

A .....  
Le .....  
Signature :

# CONSIGNES IMPORTANTES

## EN CAS D'URGENCE

En cas **d'urgence médicale**, seul le SAMU-Centre 15 (Service d'Aide Médicale Urgente - Centre de Réception et de Régulation des appels au « 15 ») est habilité à réguler à distance la prise en charge médicale d'une personne en détresse. La régulation médicale a pour but d'apporter la réponse appropriée à toutes les demandes : conseils téléphoniques, transport éventuel et son type (transport médicalisé, sapeurs pompiers, ambulance privée), orientation, ou intervention sur place d'un médecin.

Le lycée s'efforcera de prévenir rapidement les parents et/ou le représentant légal que vous aurez désigné.

Après examen médical et en accord avec le médecin qui aura pris en charge l'élève, le représentant légal de ce dernier pourra décider de son transfert vers un autre établissement de son choix.

Enfin, **seuls les parents peuvent faire sortir leur enfant mineur de la structure de soins.**

## DECLARATION D'ACCIDENT

**Elèves en formations qualifiantes** (BTS) : une déclaration d'accident du travail sera faite par le lycée auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du PUY DE DOME.

**Pour les autres élèves** (2<sup>nde</sup> à terminale), lorsque l'accident survient du fait ou à l'occasion d'un stage ou au cours d'un enseignement dispensé en atelier, le régime des accidents du travail s'applique.

En dehors de ces circonstances, lorsque l'accident s'est produit sur les temps scolaires (récréations, EPS, internat...), merci de demander un « **certificat médical initial constatant les lésions** » au médecin. Puis, il vous faudra contacter **dans les 24h00** le lycée afin d'établir une « **déclaration d'accident scolaire** » auprès de l'Inspection d'Académie du PUY DE DOME, d'une part, et auprès de votre assurance, d'autre part.

## EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE NE NECESSITANT PAS UNE PRISE EN CHARGE MEDICALE EN URGENCE MAIS JUSTIFIANT UN AVIS MEDICAL RAPIDE

**Le lycée n'assure ni les accompagnements médicaux ni le retour au lycée des élèves après consultation.**

Cependant, nous nous efforçons de vous prévenir dans les meilleurs délais afin de convenir ensemble de la meilleure prise en charge possible de votre enfant.

Dans le cas où vous ne pourriez assurer vous-même le transport de votre enfant vers un centre de soins, ou si votre délai d'arrivée est trop long, vous vous engagez à assumer **la totalité des frais d'intervention** d'un médecin de garde, de jour comme de nuit, voire du transport de votre enfant vers un centre de soins. **Le lycée n'avancera aucun frais.**

## RAPPELS

La « fiche d'urgence » doit être obligatoirement complétée par le représentant légal de l'élève, avec, si besoin, l'aide de son médecin traitant. Il en va de votre responsabilité et de la santé de l'élève.

En fonction des renseignements que vous aurez donnés, un **Projet d'Accueil Individualisé** (PAI) peut vous être proposé (circulaire n°2003-135 du 08/09/2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période).

Tous changements en cours d'année (état de santé, coordonnées) devront être signalés au service infirmier.

## Traitements médicamenteux

En cas de traitement, **les médicaments, accompagnés d'une ordonnance nominative, devront être déposés et pris à l'infirmierie.**

Sauf refus écrit de votre part, les Infirmiers Diplômés d'Etat du lycée peuvent être amenés à donner, ponctuellement et dans l'intérêt de votre enfant, certains médicaments dits d'usage courant, en vente libre en pharmacie, comme le paracétamol ou le phloroglucinol. Une **ordonnance nominative** reste cependant préférable y compris pour des douleurs modérées comme les règles, les maux de tête... Nous vous invitons donc à nous transmettre une **prescription de votre médecin** si votre enfant présente régulièrement ce type de problème de santé.

Merci de votre compréhension.

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Signature du représentant légal précédée de la mention « *lu et approuvé* »

**AUTORISATION DE « DROIT A L'IMAGE »**

Le responsable légal de l'élève (nom, prénom) :.....

Responsable légal de l'élève (nom, prénom) :.....

Classe : .....

**ou**

L'élève majeur (nom, prénom) :.....

Classe :.....

Accepte

(Cocher la case correspondant à votre choix)

Refuse

- la réalisation de photographies (photos de classe, portrait format identité pour créer des trombinoscopes à usage exclusivement pédagogique, etc.) au sein de l'établissement et au sein des associations ayant leur siège dans l'établissement ;

- que mon enfant soit photographié et filmé  
(dans le cas d'un élève majeur : d'être photographié ou filmé).

Et de céder au lycée Ambroise Brugièrre le droit d'utiliser ces images à titre gracieux sur différents supports d'information (papiers, CD-DVD, site internet du lycée, écran d'information du lycée, presse officielle).

L'image ne pourra en aucun cas être dénaturée ou détournée de son contexte par un montage ou tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne.

Signature de l'étudiant majeur  
ou du responsable légal (si étudiant mineur)

N.B. : Cette autorisation ne vaut pas engagement d'achat.

Tout traitement automatisé d'informations nominatives est soumis à la procédure prévue par la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**TARIF INTERNAT ET DEMI-PENSION**  
**ANNEE 2017**

POUR ACCEDER AU SELF TOUT ELEVE DOIT SE MUNIR D'UNE CARTE MAGNETIQUE VENDUE 4.00 €. CETTE CARTE RESTE VALABLE POUR L'ENSEMBLE DE LA SCOLARITE AU LYCEE.

**I - TARIFS FORFAITAIRES (Elèves demi-pensionnaires et internes)**

Le régime forfaitaire donne accès au restaurant tous les jours de la semaine.  
 Le tarif **TRIMESTRIEL** est **forfaitaire** quel que soit le nombre de repas effectivement pris dans le trimestre.

Le montant annuel est réparti sur **180 jours** soit :

- 54 jours pour le 2<sup>ème</sup> trimestre (Janvier-Mars)
- 55 jours pour le 3<sup>ème</sup> trimestre (Avril-Juin)
- 71 jours pour le 1<sup>er</sup> trimestre (Septembre-Décembre)

Le paiement s'effectue à réception de l'avis aux familles (15/02, 15/04, 15/11).

**Possibilité de paiement par prélèvement automatique, télépaiement, carte bancaire et carte jeune nouveau monde**

L'inscription comme **pensionnaire** ou **demi-pensionnaire** ne peut être modifiée en cours de trimestre et tout changement de catégorie devra être demandé par écrit à Monsieur le Proviseur.

<b>TRIMESTRE</b>	<b>INTERNE (1)</b>	<b>DEMI-PENSIONNAIRE</b>
Janvier/Mars 2017 *	402.30 €	155.52 €
Avril/juin 2017 *	409.75 €	158.40 €
Septembre/Décembre 2017	528.95 €	204.48 €
<b>Total</b>	<b>1 341.00 €</b>	<b>518.40 €</b>

\*Tarifs Janv-Mars & Avril-Juin 2017 donnés à titre indicatif. Tarifs 2018 non connus à ce jour.

(1) l'accès à l'internat n'est pas possible pour les étudiants de BTS

**II REPAS POUR LES ELEVES EXTERNES**

<b>DE FACON REGULIERE</b> <b>(2 repas par semaine maximum autorisés)</b>	<b>OCCASIONNELLEMENT</b>
Achat d'une carte : 4.00 € + Règlement d'un minimum de 5 repas au prix de 4.60 €	Achat d'une carte jetable : 0.50 € + 4.60 € (prix du repas) = 5.10 €

**SE PRESENTER AU SERVICE INTENDANCE LE MATIN**

# Espace Numérique de Travail

L'établissement a fait le choix de recourir à la plateforme numérique PRONOTE pour disposer d'un outil de communication et de travail accessible aux élèves et aux familles.

Cet outil facilite les échanges entre les membres de la communauté éducative dans un environnement sécurisé.

## Pour les élèves

**C'est la possibilité de consulter :**

- le cahier de textes,
- l'emploi du temps,
- les notes qu'il a obtenues,
- consulter des ressources en ligne.

**C'est la possibilité de :**

- travailler et échanger avec les élèves de sa classe.

## Pour les parents

**C'est la possibilité de consulter :**

- le cahier de textes,
- l'emploi du temps,
- les notes qu'il a obtenues,
- les absences et les retards,
- consulter des ressources en ligne.

**C'est la possibilité de :**

- s'informer sur les actualités du lycée,
- communiquer avec les professeurs.

Accéder à PRONOTE

Pour se connecter à l'ENT du lycée :

<http://lycee-ambroise-brugiere.fr>

puis, cliquer sur le lien

Se connecter à  
PRONOTE

**Si votre enfant est déjà scolarisé au Lycée Ambroise Brugière,**

chaque utilisateur (parents, élève) a reçu par un courrier personnel un login et un mot de passe. Ces deux identifiants doivent être conservés avec précaution afin que nul autre que vous puissiez avoir accès aux informations qui vous concernent. Ils sont utilisables tout au long de la scolarité sur le lycée.

Si vous n'arrivez pas à vous connecter, n'hésitez pas à nous appeler ou à transmettre par mël vos difficultés ([ce.0630077s@ac-clermont.fr](mailto:ce.0630077s@ac-clermont.fr)).

**Si votre enfant arrive au Lycée Ambroise Brugière,**

Le lycéen ou étudiant recevra ses identifiants dans la première quinzaine de septembre. Sa famille les recevra avant la fin du mois de septembre.